



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 40/023/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 1^{er} avril 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

• **Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire au sein des commissions municipales : « Finances », « Travaux et gestion du patrimoine bâti », « Sport, domaine associatif et communication »**

Du fait de la démission de Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, propose à l'assemblée de remplacer ce dernier par Madame Valérie RICHETIN dans toutes les commissions et instances où il siégeait, à savoir :

- Finances
- Travaux et gestion du patrimoine bâti
- Sport, domaine associatif et communication

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté dans sa séance du 9 juin 2020 et modifié le 20 septembre 2022, et notamment son article 7, chapitre II,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (5 abstentions : M. Giraudeau, M. Malecamp, Mme Chevron, Mme Chapdelaine, M. Burillo – 22 voix pour)

- **Désigne** Madame Valérie RICHETIN en remplacement de Monsieur Philippe JOLY dans les commissions suivantes :
- Finances
- Travaux et gestion du patrimoine bâti
- Sport, domaine associatif et communication

Le 3 avril 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

